

4. Augmentation tarification Trait'Alpes

La société « *Trait'Alpes* » nous informe qu'une augmentation du prix de repas de cantine sera appliquée à compter du 1^{er} avril 2022 : 3,16 € HT (3,33 € TTC) au lieu de 3,03 € HT (3,20 € TTC) soit une augmentation de 4,29 %.

Cette hausse est la première depuis que nous travaillons avec cette société.

5. Admission en non-valeur 2022 – loyers dentiste

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un étalement de la dette, concernant les loyers non payés du cabinet dentaire, a été mis en place sur dix ans soit jusqu'en 2025.

Il explique que pour l'année 2022 le percepteur de Vinay propose d'inscrire en admission en non-valeur la somme de 10 474.70 € relative aux impayés de loyers du dentiste. Ce montant sera budgété à hauteur de 10 500 € à l'article 65410 de la section de fonctionnement au budget primitif 2022.

Le conseil municipal n'a pas d'autre choix que d'accepter cette mesure.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à admettre en non-valeur la somme de 10 474.70 € sur l'exercice budgétaire de 2022,

De procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

6. Validation de l'adressage

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la société prestataire a demandé aux communes d'ajuster l'adressage de certains logements notamment dans les lotissements et dans les propriétés qui ont fait l'objet de divisions.

Gérard CAMBON, dans le cadre de sa délégation, s'est occupé de ce dossier. Il a fait valider aux propriétaires toutes les nouvelles adresses proposées. Cela concerne 18 secteurs sur la commune et 114 maisons. Une information individuelle par courrier a été faite aux habitants concernés afin qu'ils donnent leur avis, signalent les éventuelles erreurs. Leurs observations seront transmises aux autorités concernées.

Le conseil municipal doit valider les modifications avant de les transmettre au prestataire de la fibre optique mais également à toutes les instances concernées par ces ajustements (DGFIP, Poste, Pompiers, secours...).

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

De valider l'adressage proposé,

D'autoriser monsieur le maire à procéder à toutes les démarches administratives pour la diffusion de ces documents.

7. Devis pour la réalisation d'un passage le long de la Lèze au niveau de la Z.A. de l'Etournel

Suite à l'acquisition à la S.C.I. CHANBEL, de la bande de terrain le long de la Lèze à hauteur de la zone d'activités de l'Etournel, la commune est propriétaire d'une bande de terrain le long de la Lèze située entre le chemin de la Scierie et le chemin du Pont.

Pour pouvoir entretenir correctement la bordure du ruisseau, la commune a demandé un devis à l'entreprise Agri-Loc pour débroussailler, dessoucher et niveler le terrain. Le devis s'élève à 4 200 € H.T.

Monsieur le maire précise que la réalisation de ces travaux permettra de faciliter l'entretien des berges de la Lèze.

Le conseil doit se prononcer pour valider ou non cette proposition.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

D'accepter le devis proposé par l'entreprise AGRI-LOC,

D'autoriser monsieur le maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

8. Information association Nature Noix Santé

L'association « Noix nature santé » souhaite organiser dans chaque commune nucicole une rencontre entre habitants et nuciculteurs dans le but d'apaiser les tensions relatives aux traitements (voir courrier de l'association en annexe n° 8).

Suite aux différents échanges, monsieur le maire propose de rencontrer des membres de l'association, avec les conseillers municipaux qui le souhaitent, pour mieux identifier leurs objectifs.

9. Projet d'aménagement de garages rue Jocelyn et rue des Terreaux à L'Albenc

Suite à la démolition de la maison située au 209 rue Jocelyn (ex maison de M. PEROTIN), deux projets sont proposés :

Projet n° 1 : Construction de 21 garages sur deux niveaux ; 11 avec entrées et sorties rue Jocelyn et 10 avec entrées et sorties rue des Terreaux.

Projet n° 2 : Construction de 17 garages et de 2 petits logements sur deux niveaux ; 11 garages avec entrées et sorties rue Jocelyn et 6 garages et deux logements avec entrées et sorties rue des Terreaux.

Il ressort des débats que le projet n° 2 avec deux logements peut poser problème au regard de la hauteur du bâtiment. Un autre projet pourrait être proposé, à savoir des garages avec un logement en respectant les deux niveaux maximums.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

De proposer les deux options suivantes à l'entrepreneur :

- le projet avec uniquement des garages
- le projet mixant des garages et un logement afin de limiter la hauteur du bâtiment.

10. Information suite réunion AGEDEN/C.A.U.E./TE38

Albert BUISSON indique que dans le cadre du projet de transition énergétique, une visite des bâtiments a été effectuée par l'AGEDEN et TE38 fin de l'année 2021. Il y a environ un mois c'est le CAUE qui est venu en mairie. Ces trois organismes publics apportent une expertise sur la faisabilité des projets de transition énergétique des collectivités.

Monsieur Albert BUISSON précise que TE38 a réalisé un diagnostic énergétique, notamment par l'enregistrement des courbes de températures dans les différents bâtiments. L'étude de faisabilité du projet débutera en mars.

Sur le plan financier : dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Un accord de principe est notifié pour une subvention de 35 % sur un montant global de travaux de 1 500 000 € H.T.

Des financements complémentaires seront recherchés lorsque l'étude de faisabilité sera validée.

11. Avis à donner sur le 3ème PPA (plan de protection de l'atmosphère) de l'agglomération grenobloise

Les travaux d'élaboration de ce troisième PPA ont démarré fin 2019 et ont associé l'ensemble des parties prenantes concernées (collectivités, services de l'Etat, acteurs économiques ...). Ils ont donné lieu à de nombreuses réunions de travail ainsi qu'à des ateliers thématiques conduits au premier semestre 2021 visant à définir le futur plan d'actions.

Une concertation préalable du public, prévue par le code de l'environnement a également été conduite au printemps 2021, afin de recueillir les contributions et avis des citoyens sur tous ces enjeux à un stade en amont du projet.

Le projet du nouveau PPA a été présenté au comité de pilotage du 13 décembre 2021. Ce nouveau PPA définira la stratégie de l'Etat et des partenaires territoriaux pour améliorer la qualité de l'air au niveau local pour la période 2022 – 2027.

Le plan d'action détaillé du PPA intègre au total 32 actions regroupées en six grandes thématiques (Industrie & BTP, Résidentiel-Tertiaire, Agriculture, Mobilité, Urbanisme et Communication).

Ce plan d'action a fait l'objet d'une évaluation par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes qui a attesté que les objectifs visés seraient globalement atteints à l'horizon 2027. L'association Atmo gère les stations de mesures.

L'ensemble des pièces du PPA sont disponibles et téléchargeables avec le lien suivant :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-organes-deliberants-des-a21070.html>

Le conseil municipal doit donner un avis avant le 26 avril 2022. Si à cette date aucun avis n'est donné, celui-ci sera réputé favorable.

Monsieur le maire propose de ne pas donner d'avis aujourd'hui pour laisser le temps à chacun de prendre connaissance du dossier.

12. Sollicitation pour adhérer à l'association des femmes élues de l'Isère (A.F.E.I.)

L'Association des Femmes Elues de l'Isère est une association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère.

Elle vise, entre autres, à faciliter l'exercice des missions des élues par une information sociale, politique et civique.

Suite à différents échanges et après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

De ne pas adhérer à l'A.F.E. I.

13. Point sur la démarche PLUi suite à la réunion du 08/02/2022

Monsieur Albert Buisson, Mesdames Laure Mathieu, Christèle Baret, Sylvie Fugier et monsieur Gérard Cambon participent aux réunions des groupes de travail dans le cadre de la démarche du PLUi. Chacune commune de la communauté de communes appartient à un groupe territorial. Il y en a 7 au total. Le groupe territorial n° 4 comprend les communes de L'Albenc, Vinay, Têche et Beaulieu.

Une réunion s'est tenue le 8 février en mairie de Vinay. Elle avait pour objectif de travailler sur l'organisation du territoire en termes d'équipements, de commerces et de services.

Madame Sylvie Fugier rappelle également que l'intercommunalité met à disposition des moyens d'informations et de recueil des avis afin de permettre à chacun de se documenter et d'exprimer son point de vue sur le projet, tout au long de l'élaboration du PLUi. Il est notamment possible de donner son avis grâce à un registre en ligne accessible sur le site Internet de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Un registre papier est également disponible à l'accueil de l'intercommunalité. Ces informations figurent sur le site internet de la commune.

14. Tour de garde pour les élections Présidentielles du 10 et 24 avril 2022

Monsieur le maire rappelle à l'ensemble des conseillers que les 10 et 24 avril 2022 auront lieu les élections présidentielles.

Afin de pouvoir organiser au mieux ce scrutin il convient de prévoir des tours de garde de 2h00 par personne et de prévoir par tour de garde deux personnes. Les services préfectoraux recommandent que la tenue des bureaux de vote soit faite par des personnes vaccinées.

Monsieur le maire fait circuler la feuille des tours de garde afin que chacun s'inscrive.

15. Information sur l'opération « Planter pour l'ALBENC »

Monsieur Paul ROUX fait un retour sur l'opération « Planter pour L'Albenc » qui s'est déroulée l'après-midi. Malgré un temps pluvieux et frais, une quinzaine de personnes étaient présentes. Monsieur Paul ROUX avait préparé la plantation en creusant les trous, en préparant le pralin (boue + eau + bouse de vache ou fumier). Le pralin permet d'éviter les bulles d'air et permet aux racines de bien se développer.

Le choix des arbres s'est porté sur un arbousier et un figuier (offerts par l'association Espace Nature Isère), un pêcher de vigne (offert par Monsieur Alain Dupard) et un grenadier et un pommier à fleurs (offerts par la commune). Ces arbres ont été choisis parce qu'ils vont assurer une floraison étalée sur une période longue de l'année, pour leurs fruits, pour leur robustesse et parce qu'ils nécessitent peu d'entretien.

Un journaliste du Mémorial de l'Isère était présent pour couvrir l'évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le maire,
Albert BUISSON



